

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE

La commune de Glières-Val-de-Borne propose d'octroyer une bourse de 600 € pour l'obtention du permis de conduire (Permis B), à des jeunes de la commune contre 70h de travaux d'intérêt général pendant l'été 2022.

Si vous souhaitez déposer un dossier avant le 31 mai 2022, Pour l'obtention de cette bourse :

- Retirer votre dossier en mairie, à France services ou téléchargeable sur le site de la mairie www.mairie-glieresvaldeborne.fr sous l'onglet « Services » puis « Ecole... Jeunesse »
- Vous constituerez votre dossier individuellement.
- Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :
 - Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire),
 - Votre proposition de contrepartie,
 - La/les motivation(s) pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire,
- Joindre l'ensemble des documents demandés

CRITERES D'ADMISSIBILITE DU DOSSIER

- Avoir entre 16 et 18 ans pour la conduite accompagnée, et 18 et 25 ans pour l'apprentissage traditionnel, à la date limite de dépôt du dossier
- Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité
- Etre résident de la commune, depuis au moins un an, à la date limite de dépôt du dossier
- Donner en contrepartie 70 H de travail durant l'été 2022 pour la commune pour l'obtention d'une aide de 600€
- Verser à l'auto-école la somme restant à votre charge
- La contrepartie devra être réalisée avant le paiement de la bourse par la commune à l'auto-école partenaire. (liste des partenaires disponible prochainement)